

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

22 MAI 2001

PROJET DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 12 JUILLET 1990 CREANT LE CONSEIL DE L'EDUCATION
ET DE LA FORMATION DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
DE L'EDUCATION

(1) Voir Doc. 163 (2000-2001) n° 1.

Amendement n° 1

Ajout à l'article 4, d'un § 3 rédigé comme suit :

« Siègent également au Conseil comme dans chacune des deux chambres avec avis consultatif un fonctionnaire du service des Affaires générales du ministère de la Communauté française. »

Justification

Il importe que le service mentionné soit tenu régulièrement au courant de l'évolution des travaux du CEF. En effet, les thèmes des travaux menés par le CEF sont proches des matières gérées dans le service. D'une part, la connaissance du terrain qu'a acquise le service peut faciliter les recherches qu'effectue le CEF dans l'instruction de ses dossiers. D'autre part, la rencontre, au CEF, de personnes expertes, venant d'horizons différents (universités, enseignement obligatoire, hautes écoles, associations de parents, mouvements étudiants, ...) permettra au responsable de l'administration de compléter utilement son information et sa réflexion, notamment en matière de pilotage.

Ch. DUPONT.
M. NEVEN.
Ph. HENRY.